



FICHE 4.1

Les arrêts de bus | Arrêts sur trottoir



LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Largeur minimale du trottoir:** • 2,40 m.
- Longueur du quai:** • variable selon le modèle de bus (articulé ou simple).
- Arrêt en saillie:** • 16 cm par rapport à la voirie.
- Aire de manœuvre:** • 1,50 m au pied du plateau de déchargement.
- Dévers:** • 2 % maximum.
- Libre passage:** • minimum 1,20 m au niveau des deux vitres de l'abribus;
• aires de manœuvres de 1,50 m de part et d'autre.
- Dalles striées:** • 60 cm de large;
• placées dans l'axe de la porte d'entrée avant du bus;
• installées sur toute la largeur du trottoir.
- Dalles d'informations:** • 60 x 60 cm;
• placées à hauteur de la porte avant du bus;
• distance du bord extérieur de la bordure entre 30 et 60 cm.

Ce type d'aménagement nécessite une largeur de trottoir de minimum 2,40 m.



Figures 1 et 2:
arrêts de bus sur trottoir.

© GAMAH

